

## Communauté de Communes Retz-en-Valois

*Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019. Parmi les décisions de fonctionnement de la collectivité qui ont été votées, les principaux sujets concernaient la nomination des délégués de la CCRV au PÉTR du Soissonnais et du Valois, l'approbation du PLU révisé de Villers-Cotterêts et le débat des orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En outre, le rapport d'orientations budgétaires a été présenté de manière très détaillée.*

### Nomination des délégués de la CCRV au PÉTR du Soissonnais et du Valois

La création du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PÉTR) du Soissonnais et du Valois, composé du GrandSoissons Agglomération, la Communauté de Communes du Val-de-l'Aisne, la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château et la CCRV, permettra de poursuivre et développer des actions communes en matière de tourisme, d'aménagement du territoire et d'environnement. Il est prévu la désignation de 7 délégués titulaires et de 2 suppléants pour la CCRV. Les Conseillers Communautaire ont donc désigné les délégués titulaires et suppléants suivants :

#### 1. Délégués titulaires :

- Alexandre de MONTESQUIOU, Président de la CCRV;
- Jean-Pascal BERSON, Vice-Président aux relations avec le Pays du Soissonnais et aux mutualisations;
- Céline le FRÈRE, Vice-Présidente au Tourisme;
- Benoît LÉTRILLART, Vice-Président aux Finances;
- Jean SAUMONT, Vice-Président à l'Aménagement de l'Espace pour le SCoT;
- Nicolas RÉBÉROT, Vice-Président à la gestion de déchets, de l'Eau et du GEMAPI pour le PCAET
- Franck BRIFFAUT, Vice-Président au Développement Économique.

#### 2. Délégués suppléants:

- Rémi VANLERBERGHE, Vice-Président au logement pour le PCAET
- Thierry GILLES, Vice-Président à la communication

### PLU révisé de Villers-Cotterêts

Le PLU est un document établissant un projet global d'urbanisme et d'aménagement. La révision du PLU de Villers-Cotterêts a pour objectif la mise à jour du document d'urbanisme de la ville-centre en tenant compte des dernières réformes (lois Grenelle, ALUR...). Elle doit également permettre de rendre compatible le PLU avec le schéma de cohérence territoriale communautaire (SCoT) et faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement urbain en cœur de ville (quartier gare, îlot Hauterive...).

Suite à l'enquête publique sur ce sujet qui a eu lieu du 29 octobre jusqu'au 29 novembre 2018, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 3 janvier 2019 et a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire a donc approuvé à l'unanimité le PLU de Villers-Cotterêts.

Le dossier tel qu'approuvé ce vendredi par les conseillers est tenu à la disposition du public aux lieux suivants :

- siège de la CCRV, 9 avenue Marx Dormoy 02600 Villers-Cotterêts
- Mairie de Villers-Cotterêts 3 rue de l'Hôtel de Ville 02600 Villers-Cotterêts
- Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, 35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts

### **Orientations générales du PADD du PLUi**

Au cours de ces derniers mois, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ont été débattues par les communes de la CCRV.

Plus de 80% des communes ont transmis une délibération faisant état des résultats du débat du PADD au sein de leur conseil municipal. 25% d'entre-elles ont fait part de remarques et de demandes particulières concernant son contenu. Une réponse a été faite à chaque commune et des modifications ont été apportées au PADD. D'autres seront prises en compte dans le cadre de la future orientation d'aménagement et de programmation (OAP) transport. Le Conseil communautaire a débattu, à son tour, les orientations générales du PADD, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février. Son contenu sera transmis au Préfet et à l'ensemble des 54 communes membres. Il fera l'objet d'un affichage dans les mairies et à la CCRV pendant un mois.

Deux réunions publiques sur le PLUi sont d'ailleurs programmées :

- le 13 mars 2019 à 19h00 à la salle polyvalente de Vic-sur-Aisne
- le 14 mars 2019 à 19h00 à la salle Gérard Philippe de Villers-Cotterêts

### **Pour tout renseignement au sujet du PLUi :**

Communauté de Communes Retz-en-Valois

Pôle aménagement du territoire

35 rue du Général Leclerc - 02600 Villers-Cotterêts

03 23 96 61 25 - [pole.adt@retzenvalois.fr](mailto:pole.adt@retzenvalois.fr)

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h

### **Rapport d'orientations budgétaires**

Le rapport d'orientations budgétaires a été présenté longuement aux Conseillers communautaires. Il a été souligné entre autre que l'impact des baisses cumulées de dotations globales de fonctionnement de ces dernières années jouait à plein sur les finances de la Communauté de Communes.

**La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :**

- 537 km<sup>2</sup>
- 54 communes
- 29 936 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

9 rue Marx Dormoy - BP 133  
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX  
Tél. 03 23 96 13 01  
[www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)

**Service Communication**

Marlène Rollet, Responsable • [m.rollet@retzenvalois.fr](mailto:m.rollet@retzenvalois.fr) • 03 23 96 60 17  
Emilie Hanat, Chargée de Communication • [e.hanat@retzenvalois.fr](mailto:e.hanat@retzenvalois.fr) • 03 23 96 61 38  
Sébastien Carrier, Assistant Communication • [s.carrier@retzenvalois.fr](mailto:s.carrier@retzenvalois.fr) • 03 23 96 79 67